



demande de prêt : Blocage courtier

Par **domi65**, le **07/05/2009** à **09:25**

Bonjour,

dans le cadre d'un achat immobilier, J'ai pris RDV (fin mars) avec mon banquier BPVF et parallèlement nous avons missionné un courtier ACE (début avril) afin de voir ce que nous proposaient les autres banques.

Lorsque je me suis rendu au RDV de ma banque, surprise!! mon conseiller m'a indiqué qu'il ne pouvait plus rien faire, aucune simulation ni offre, car le courtier avait déposé un dossier de demande à mon nom et maintenant ma demande était traitée par le service immobilier.

J'ai contacté le courtier pour des explications, et celui-ci m'a indiqué "laissez nous faire notre travail" et je lui ai demandé de retirer sa demande auprès de ma banque ce qu'il a refusé. Pour information je devais payer 600€ de frais de dossier.

Mon l'avons donc démandaté (6 avril) par AR.

Sur les conseils de mon banquier, je lui ai communiqué l'AR et la lettre dénonçant le mandat du courtier (15 avril) afin de débloquent la situation.

Il a contacté le service immobilier qui traite avec les courtiers qui lui a indiqué " pour des raisons juridiques il ne peuvent débloquent la situation" sans courrier du courtier.

De plus ma banque a communiqué, au courtier ACE, un accord de principe le 21 avril.

Le courtier ne veut ni contacter ma banque ni me communiquer l'accord de principe.

Juridiquement, j'ai contacté ma banque avant le courtier, mais mon banquier m'a indiqué que le service immobilier ne fera rien pour déplaire au courtier qui lui rapporte des affaires en direct.

Je trouve cette pratique malhonnête et scandaleuse.

Quel recours ou moyen de pression puis-je utiliser pour débloquent la situation côté courtier? ou côté banque ?

Par **ardendu56**, le **07/05/2009** à **22:56**

domi65, bonsoir

En premier lieu, les 600€ ?????

La loi MURCEF du 11/12/2001 est claire : " Aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou de plusieurs prêts d'argent."

Vous êtes un particulier, vous ne devez payer qu'une fois la transaction effectuée.

Pour les problèmes de blocage, la DGCCRF se fera un plaisir d'agir.

Pour les sujets complexes, 3939 vous mettra en relation avec Info service consommation (service de la DGCCRF)

Si votre banquier ne vous aide pas, vous pouvez contacter l'AFUB,
<http://www.afub.org/droits.php>

Bon courage à vous.

Par **cruchon**, le **21/08/2013 à 20:10**

Mon nom est Roland Cruchon et je vous propose mes services d'octroi de prêt à un taux d'intérêt très abordable au cas où vous serrez dans le besoin. Mais pour plus de transparence, tel que vous l'aurez constaté, les prêts financiers entre particuliers se trouvent difficilement sur internet, plus spécifiquement en période de récession.

Dès que vous mettez une petite annonce sur les sites prévus à cet effet vous recevrez de nombreuses propositions, dont la plupart d'entre elles, ne sont que fraudes visant à vous soutirer de l'argent.

Hélas, certaines personnes mal intentionnées ont trouvé une astuce visant à s'enrichir, tout en dépouillant de pauvres gens de leur argent. Pour cela, faites vraiment attention car ces derniers sont un peu partout. Pour ce qui est du mien, mon prêt est octroyé dans les bonnes et meilleures conditions selon la législation française, donc notez que vous n'avez rien à m'avancer jusqu'à l'obtention des fonds. Pour toute personne étant dans le besoin, le plaisir serait pour moi de vous lire.

Bien à vous

Mr Roland cruchon
0644143381
famillecruchon@hotmail.com

Par **cruchon**, le **21/08/2013 à 20:23**

Mon nom est Roland Cruchon et je vous propose mes services d'octroi de prêt à un taux d'intérêt très abordable au cas où vous serrez dans le besoin. Mais pour plus de transparence, tel que vous l'aurez constaté, les prêts financiers entre particuliers se trouvent difficilement sur internet, plus spécifiquement en période de récession.

Dès que vous mettez une petite annonce sur les sites prévus à cet effet vous recevrez de nombreuses propositions, dont la plupart d'entre elles, ne sont que fraudes visant à vous

soutirer de l'argent .

Hélas , certaines personnes mal intentionnées ont trouvé une astuce visant à s'enrichir , tout en dépouillant de pauvres gens de leur argent . Pour cela , faites vraiment attention car ces derniers sont un peu partout.Pour ce qui est du mien,mon prêt est octroyé dans les bonnes et meilleurs conditions selon la législation française,donc notez que vous n'avez rien à m'avancer jusqu'à l'obtention des fonds .Pour toute personne étant dans le besoin ,le plaisir serait pour moi de vous lire

Bien a vous

Mr Roland cruchon

0644143381

famillecruchon@hotmail.com